

Que fait l'UNSA pour vous ? À quoi servent les réunions de négociations ?
L'équipe des permanentes vous répond en vidéo.



UNSA TERRITORIAUX CeA

Newsletter syndicale - septembre 2022

(temps de lecture : env. 4 mn)

UNSA info

Que fait l'équipe UNSA pour les agent-es de la CeA ? Ce sont vos collègues qui en parlent le mieux.



David BODIN, agent polyvalent au collège Romain-Rolland d'Erstein et suppléant en comité technique et CAP C

"L'UNSA a toujours été de bon conseil. C'est appréciable de savoir le syndicat à mes côtés pour moi qui suis du technique. J'ai intégré l'équipe pour donner un coup de main en CT [comité technique] et CAP [commission administrative paritaire], une manière d'être présent à leurs côtés."

Sylvie KASTER, assistante familiale



"J'avais besoin d'être mieux informée sur mes droits et sur ma position à tenir. J'ai été écoutée et soutenue par l'équipe. Jusqu'à présent, je n'avais jamais été syndiquée, au contraire, je craignais de paraître m'opposer à mon employeur. Aujourd'hui, je sais que l'on peut travailler en bonne intelligence."

Céline MEYER, coordinatrice de la Mission ménages à droits incomplets (DASP) et titulaire en CAP A



"Mon adhésion à l'UNSA, en 2020, était une première. Lorsque l'équipe m'a proposé de représenter le syndicat en CAP, j'ai saisi l'occasion de mieux cerner les enjeux des instances internes et d'y contribuer. En décembre, je renouvelle ma confiance à l'équipe."



Philippe MOTZ, agent d'entretien des routes à Reichshoffen

"Plus d'une fois, quand des collègues avaient des questions, j'ai appelé et on a vite eu les bonnes réponses. Ce qui me plaît particulièrement, c'est qu'on peut les appeler même si on n'est pas adhérent."



Sandrine SCHMITT, secrétaire médico-sociale au service évaluation de l'autonomie à domicile à Saverne, titulaire en CAP C, suppléante en CHSCT et permanente syndicale

"J'ai choisi l'**UNSA** pour ses valeurs, son sérieux et son aptitude au dialogue. M'impliquer dans le syndicat est ma petite pierre à l'édifice et me fait découvrir les choses de l'intérieur."



Jauffrey TISON, agent d'archives iconographiques et audiovisuelles (Archives d'Alsace) et titulaire en CAP C

"J'ai choisi l'**UNSA** pour sa neutralité politique et son action concrète. L'équipe a le souci constant de trouver des solutions justes, équitables et pérennes afin d'améliorer notre vie au travail et dans des situations plus complexes."

Découvrez [l'équipe en cliquant ici](#) et [retrouvez les témoignages ici](#)

VOS ACTUS CeA



Forfait mobilités durables et abonnement de travail : le cumul bientôt possible

Le forfait mobilités durables, c'est une somme de **200 euros versée** par la CeA **aux collègues qui se déplacent entre leur résidence et leur lieu de travail à vélo ou en covoiturant**. Le premier versement interviendra en 2023 pour l'année 2022. Il n'est **pas encore cumulable avec le remboursement partiel des frais de transports** en commun ou d'abonnement à un service public de location de vélos.

Une négociation est en cours au niveau national pour que cela devienne possible, afin de renforcer l'attractivité de ces dispositifs. À la parution du décret d'application, nous reviendrons vers vous.



Handicap et déroulé de carrière

Nos collègues en situation de handicap pourraient bénéficier d'un **accès dérogatoire à un emploi de niveau ou de catégorie supérieure**. La loi le prévoit depuis 2019 et jusque fin 2025. La CeA doit pour cela en autoriser l'expérimentation.

Après en avoir renouvelé la demande plusieurs fois depuis août 2020, l'**UNSA** a finalement obtenu l'assurance que "**cette thématique sera abordée dans le cadre d'un groupe de travail interservices, au milieu de l'année 2023**". Les modalités d'association des organisations syndicales seront à définir."

En savoir + : [contactez-nous](#)



Sages-femmes : de nouvelles vaccinations autorisées

Les sages-femmes sont autorisées à prescrire et à pratiquer certaines vaccinations. **La liste vient d'être modifiée par arrêté**. Sont concerné·es la femme enceinte, l'enfant et les personnes qui vivent régulièrement dans leur entourage.

[En savoir +](#)



Le guide UNSA Territoriaux pour votre carrière

L'UNSA CeA et l'UNSA Territoriaux mettent à votre disposition ce guide, qui réunit **tout ce qu'il faut savoir pour réussir votre carrière** dans la fonction publique territoriale. Il vous permet de mieux comprendre - ou de vous rappeler - le cadre dans lequel vous exercez vos missions de service public.

Il a pour ambition :

- de vous aider à **comprendre le fonctionnement d'une collectivité territoriale**
- de **vous informer sur vos obligations et vos droits** en tant qu'agent·e de la FPT

[En savoir +](#)

VOTRE POUVOIR D'ACHAT



Catégorie B : nouvelles grilles B1 et B2

Les nouvelles grilles de catégorie B sont entrées en vigueur au 1^{er} septembre 2022. **La durée de certains échelons et grades est réduite et les indices bruts des premiers échelons B1 et B2 sont revalorisés**. La date d'intégration des nouvelles grilles dans les logiciels de paie de la CeA n'est pas encore connue. Lorsqu'elle le sera, une information RH sera diffusée.

[En savoir +](#)

Vous souhaitez connaître sans attendre **l'impact de ces mesures sur votre déroulé de carrière et votre gain financier** ? [Contactez-nous](#)



Inflation et handicap : revalorisation des aides aux agent·es

Depuis le 1^{er} septembre dernier, le FIPHFP a amélioré les aides, notamment celles liées aux déplacements.

L'UNSA Fonction Publique avait alerté très tôt des difficultés rencontrées par les agent·es en situation de handicap face à la forte inflation du prix des carburants.

[En savoir +](#)

ASSISTANTES ET ASSISTANTES FAMILIAUX

VOS DROITS



Nouvelle rémunération des assistantes et assistants familiaux

Un décret, paru fin août, précise les éléments de la rémunération des assistants familiaux et fixe :

- les **montants minimums garantis** pour les accueils continus et intermittents
- **l'indemnité de disponibilité** pour les accueils urgents et de courte durée
- les conditions du calcul de **l'indemnité pour les accueils non réalisés** si le nombre d'enfants confiés est inférieur aux prévisions du contrat du fait de l'employeur

Nouvelle rémunération et imposition

Le calcul du revenu imposable demeure identique. En revanche, des taux augmentent : la base du SMIC qui passe à 11,07 euros et les indemnités d'entretien qui passent à 13,79 euros. Il peut donc y avoir un impact sur le montant du revenu imposable à déclarer.

[En savoir +](#)

Consultation de votre dossier administratif : c'est un droit

Votre dossier administratif constitue une garantie pour votre carrière. Vous pouvez à tout moment le consulter ou en demander une copie. Cela vous permet de connaître les éléments dont dispose à votre égard l'autorité, comme les fiches de synthèse, les synthèses de réunions de concertation, etc.

Bon à savoir : il doit obligatoirement vous être communiqué avant toute mesure prise, que cette mesure ait ou non un caractère disciplinaire.

Vous souhaitez consulter votre dossier administratif ? [Contactez-nous](#)

[En savoir +](#)

CONTRACTUEL·LES - VOS DROITS



Les droits des contractuel·les évoluent

Les règles applicables aux agent·es contractuel·les de droit public rejoignent celles des titulaires. Les modifications portent sur les modalités de recrutement, le licenciement, le paiement des congés annuels, la discipline.

[En savoir +](#)

Abus de CDD

En juillet dernier, **la justice a qualifié d'abusifs les 15 CDD d'une même personne en plus de six ans** (emploi saisonnier, puis remplacement de maladie, puis emplois vacants). Le préjudice a été évalué en fonction des avantages financiers auxquels l'agent aurait pu prétendre en cas de licenciement s'il avait été employé dans le cadre d'un CDI.

L'emploi contractuel dans les collectivités est un sujet complexe. Vous êtes contractuel en CDD ? [Contactez-nous](#) pour discuter de votre situation.

[En savoir +](#)

VOS DROITS



Les motifs d'un arrêt de travail sont confidentiels

Un·e encadrant·e n'a pas à savoir les raisons de l'arrêt de travail d'un·e agent·e. **Demander à les connaître est une faute et expose l'encadrant·e à une sanction disciplinaire.** Cette information peut être obtenue lors de procédures particulières de contrôle des arrêts de travail établies par des textes réglementaires, auxquelles la ou le supérieur hiérarchique de la personne n'est pas associé·e.

Pas de suspension de l'obligation vaccinale

Depuis cet été, les régimes d'exception créés contre l'épidémie de Covid-19 ont été supprimés. Les obligations vaccinales des personnels soignants sont toutefois maintenues et **la loi met des conditions à la réintégration des personnels non-vacciné·es.** Pour cela, l'obligation vaccinale doit être suspendue par la Haute Autorité de santé, qui décide en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique ou des connaissances médicales et scientifiques. Le 21 juillet dernier, elle a considéré que ce n'était pas justifié.

Bon à savoir : l'employeur d'un·e **professionnel·le qui réalise des interventions au domicile des personnes âgées ou handicapées peut rendre obligatoire le port d'un masque de protection** à l'occasion de ces interventions.

Certains concours évoluent suite au Ségur

Le Ségur de la santé a entraîné la revalorisation de certains cadres d'emploi de la catégorie C vers la catégorie B. Les concours de ces métiers territoriaux évoluent aussi :

- **auxiliaires de puériculture et aides-soignant·es :** entretien de 20 minutes, dont 5 minutes au plus de présentation de la ou du candidat (formation, parcours et projet professionnels) pour mesurer sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel, sa motivation et son aptitude à exercer ses missions
- **ergothérapeutes, orthoptistes, technicien·nes de laboratoire médical, manipulateur·rices d'électroradiologie médicale :** entretien sur le même principe, mais d'une durée de 25 minutes, dont 10 minutes au plus de présentation personnelle

En savoir + : [Décrets n° 2022-1133](#) et [n° 2022-1134](#) du 5 août 2022



VOS INFOS NATIONALES



Retraites : gare à l'intox !

Le dernier rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR) le confirme : notre système de retraite est soutenable dans la durée.

L'UNSA appelle à ne pas instrumentaliser les déficits annoncés et rappelle les efforts déjà consentis par les assurés sociaux. Tout recul supplémentaire ne permettrait **aucune réelle économie** sur les dépenses publiques. Mais il aurait pour effet de maintenir les plus précaires dans une situation de vie indigne, d'accroître les dépenses du système de santé et d'augmenter le nombre de seniors au chômage et leur précarité.

L'UNSA n'acceptera aucune mesure nouvelle concernant le recul de l'âge de départ à la retraite.

"Si le Gouvernement s'entête, l'intersyndicale du 3 octobre aura la responsabilité d'organiser la riposte la plus unitaire et efficace possible", affirme **Laurent Escure, Secrétaire général de l'UNSA, qui assure rester disponible pour "discuter** de l'emploi des seniors, de la pénibilité, des transitions entre activité et retraite, du montant des pensions, de la correction des inégalités touchant notamment les femmes, et même des besoins de financement à long terme car d'autres leviers existent."

[En savoir + : ici et ici](#)



Droit de grève menacé : pour l'UNSA et la CES c'est non

La commission européenne propose d'"adapter" le marché du travail pour résister à des crises majeures et des pandémies. **Un texte précédent garantissait explicitement le droit de grève.** Ce que la commission envisage d'abroger. **Aucune garantie n'est présente dans le nouveau texte.**

Pour l'UNSA et la Confédération Européenne des Syndicats (CES), une telle atteinte aux droits élémentaires des travailleurs et travailleuses est inacceptable.

Garantir l'exercice des droits sociaux fondamentaux est indispensable dans une Europe que nous souhaitons sociale. La CES a adressé un courrier en ce sens à la commission européenne.



CNR : première réunion intéressante mais à confirmer

L'UNSA a participé le 8 septembre à la séance d'ouverture du Conseil national de la refondation (CNR). Elle y a porté ses exigences, a exprimé son point de vue et réussi à introduire dans les échanges futurs certains thèmes tels que le travail, les inégalités et la pauvreté. L'UNSA a aussi insisté sur la nécessité de retirer la réforme des retraites de l'horizon. Dans le cas contraire, toutes discussions au sein du CNR seraient vaines. Pour l'UNSA, ce premier exercice, plutôt réussi, demande néanmoins à être confirmé. Elle jugera sur pièce et au fur et à mesure des étapes.

[En savoir +](#)

VOS MAGAZINES ET PODCASTS



Digitalisation du service public et handicap : comment améliorer le fonctionnement ?

Dans ce dix-huitième podcast, l'[UNSA Fonction Publique](#) aborde l'actualité des agents de la fonction publique et répond à vos questions avec Annick Fayard, secrétaire nationale.

[J'écoute le podcast](#)

Le CESE et la transition écologique

Fanny Arav est membre du groupe [UNSA](#) au Conseil économique social et environnemental (CESE). Dans Expression directe, elle expose les défis à relever pour une transition écologique juste.

[J'écoute le podcast](#)



Le Canard des Territoriaux numéro de septembre

Parmi d'autres sujets abordés dans ce numéro :

- "Vous avez la parole" : Marcel, agent des espaces verts
- Hausse du point d'indice, nouvelles grilles indiciaires
- Élections Professionnelles - 8 décembre 2022

[Je lis mon Canard](#)

Retrouvez toutes ces infos et bien d'autres sur notre blog
unsacea.fr

Nous contacter (à toute heure)

unsa.cea@gmail.com

07 60 48 94 22 (répondeur - merci de laisser un message)